

COMMUNIQUE DE PRESSE

Attentes et pratiques des acteurs de la Place de Paris en matière d'ISR et de RSE

Résultats de l'enquête de la Commission Finance durable de Paris EUROPLACE

Paris, le 20 janvier 2015 – Paris EUROPLACE communique ce jour les résultats de l'enquête menée par sa Commission Finance durable, présidée par Nicole NOTAT, Présidente de Vigeo, sur les pratiques et les attentes des Émetteurs et des Investisseurs de la Place de Paris en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Alors que l'ISR et la RSE constituent des axes stratégiques du développement de la place financière de Paris, les résultats de l'enquête vont permettre d'établir les priorités et recommandations concrètes à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des travaux du « Comité Place financière de Paris 2020 », présidé par Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics.

Cette enquête menée auprès d'un échantillon de 69 Émetteurs et Investisseurs (32 Émetteurs dont 18 entreprises du CAC 40, 22 sociétés de gestion et Investisseurs Institutionnels et 15 banques et sociétés d'assurance) démontre une **mobilisation de plus en plus forte des acteurs français sur ces sujets**.

Concernant l'ISR, les principales conclusions sont les suivantes :

Entre 2003 et 2013, les encours ISR sont passés, en France, de 3,9 à 169,7 milliards d'euros. Selon les données d'Eurosif, qui a une définition plus large de l'ISR intégrant notamment les fonds mainstream pratiquant partiellement l'ISR et l'impact investing, la France se situe en 2^e position en Europe, juste derrière le Royaume-Uni.

Les sociétés de gestion et les Investisseurs Institutionnels (compagnies d'assurances et caisses de retraites) soulignent que **la démarche ISR s'inscrit dans leur stratégie de réduction des risques de long terme** – Investissements dans des entreprises qui réduisent leurs risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance), y compris le risque de réputation.

Pour les particuliers, la motivation repose sur la possibilité de **savoir où est investi leur argent et de sélectionner des investissements en phase avec leurs valeurs et qui permettent d'avoir un impact sur la Société**.

L'ISR reste limité aux investisseurs institutionnels et souffre d'un **déficit auprès des particuliers**. Ainsi, si la quasi-totalité (93%) des banques et des assureurs interrogés

déclarent proposer des produits ISR **dans leurs réseaux**, la clientèle privée méconnaît l'offre existante, peu relayée par les conseillers qui manquent d'une formation spécifique. Parmi les autres freins identifiés, les clients particuliers, distributeurs et institutionnels expriment une **inquiétude par rapport à la performance** contraire à la réalité.

Dans leur grande majorité les sociétés de gestion sont désormais prêtes à faire **certifier leur processus ISR** (75% contre 33% en 2011¹), même s'il n'existe pas à ce jour de consensus sur la méthode et l'acteur le mieux placé.

La nécessité d'incitations fiscales figure parmi les mesures qui seraient de nature à développer le marché de l'ISR. **La création d'un Label ISR serait à la fois gage de sécurité pour les épargnants et faciliterait la vente des produits ISR dans les réseaux bancaires.** C'est une attente forte des acteurs (85% des banques/assureurs sont favorables à la labellisation des produits).

Concernant la RSE, les principales conclusions sont les suivantes :

La RSE **contribue à la performance globale de l'entreprise** grâce à une meilleure maîtrise des risques, aux gains générés sur les appels d'offres, à l'arrivée de nouveaux investisseurs (ISR), et à la maîtrise des consommations (eau, énergie, déchets...).

La **reconnaissance** de leurs démarches RSE est jugée essentielle par les entreprises. Pour cela, émetteurs mettent en avant le dialogue régulier avec les investisseurs et les différentes parties prenantes, clients, investisseurs, salariés et ONG.

Si les émetteurs jugent utiles le **rôle des agences de notation extra-financières**, ainsi que les **démarches ISR des investisseurs et des sociétés de gestion**, ils critiquent, en partie, le manque de transparence et de fiabilité des démarches, des méthodologies trop hétérogènes et opaques, et le manque de suivi.

Concernant le rapport intégré, 2/3 des Émetteurs interrogés déclarent que leur rapport d'activité inclut déjà ou inclura prochainement le rapport de développement durable, 1/3 émettent cependant des critiques envers l'initiative sur le rapport intégré développée par l'IIRC² jugée trop lourde à mettre en place. **Toute avancée sur ce sujet passe par l'élargissement des premières expérimentations en cours par les entreprises et par le renforcement du dialogue avec les investisseurs.**

« L'enquête de Paris EUROPLACE montre que les démarches ISR et RSE gagnent du terrain en France et que le dialogue entre Émetteurs et Investisseurs est indispensable pour aller plus loin. La Place de Paris entend aider progressivement à les faire converger vers un consensus pour permettre à l'ISR, qui a enregistré un fort développement ces dernières années, de continuer à croître » déclare Arnaud de BRESSON, Délégué général de Paris EUROPLACE

Lien vers l'enquête de Paris EUROPLACE sur les attentes et pratiques des acteurs de la Place de Paris en matière d'ISR et de RSE :

[http://www.paris-europlace.com/files/Synthese Enquete ISR-RSE-20 janvier 2015.pdf](http://www.paris-europlace.com/files/Synthese%20Enquete%20ISR-RSE-20%20janvier%202015.pdf)

1 – Enquête réalisée en 2011 par le Collège Investisseurs de Paris EUROPLACE sur les attentes des investisseurs et des sociétés de gestion de la Place de Paris en matière d'ISR.

2 – IIRC : *International Integrated Reporting Council*